



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la  
promotion de l'enseignement de qualité*

## Résolution

### Améliorer le statut et la reconnaissance de l'enseignement dans l'enseignement supérieur

Adoptée par la Conférence du CSEE, la conférence régionale de l'Internationale de  
l'Education, réunie à Belgrade du 6 au 8 décembre 2016.

Faisant suite et conformément aux résolutions adoptées par le 7ème Congrès de l'IE à Ottawa en 2015, aux résolutions adoptées à la Conférence du CSEE à Budapest en 2012 et à la Conférence spéciale à Vienne en 2014, la Conférence du CSEE réunie à Belgrade du 6 au 8 décembre 2016

#### Constate

1. un intérêt accru de l'OCDE, de la Commission européenne, des gouvernements nationaux et des recteurs des universités pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les institutions d'enseignement supérieur en Europe, en s'appuyant principalement sur des résultats d'apprentissage plutôt que sur une approche d'amélioration de la qualité mettant l'accent sur le haut savoir en matière d'enseignement et d'apprentissage, sur le développement professionnel des éducateurs et le plein engagement des étudiants ;
2. une volonté importante d'utiliser des métriques inappropriées, comme des enquêtes de satisfaction des étudiants et les résultats de l'emploi des diplômés comme méthodes permettant de mesurer et d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ;
3. une hausse rapide de la demande pour une documentation longue et inutile dans le cadre du processus d'assurance qualité ;
4. une pression de la part des gouvernements nationaux et des recteurs des universités pour séparer l'enseignement de la recherche et pour désunir et désagréger les rôles académiques traditionnels ;
5. que les procédures de promotion des universités, notamment pour des postes à responsabilité, se basent encore dans une large mesure sur les résultats de recherches et la capacité à attirer des financements externes ;
6. un nombre croissant d'universitaires employés sur la base de contrats à durée déterminée et précaires.
7. des conséquences néfastes pour l'égalité, notamment pour les femmes universitaires qui enseignent souvent de nombreuses heures dans l'enseignement supérieur et sont employées

## *Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la promotion de l'enseignement de qualité*

de manière particulièrement importante sur la base de contrats à durée déterminée et axés « uniquement sur l'enseignement ».

### **Estime**

8. que la qualité dans l'enseignement supérieur se crée dans les classes et les laboratoires grâce à l'interaction entre des éducateurs qualifiés et soutenus et des étudiants engagés ;
9. qu'une proportion étudiants-enseignants trop élevée, l'insécurité de l'emploi et les charges de travail déraisonnables dans l'enseignement supérieur empêchent les éducateurs d'enseigner, d'apprendre et de soutenir leurs étudiants au mieux de leurs capacités ;
10. qu'enseigner à une population estudiantine croissante et diversifiée, dans un contexte où l'éducation numérique et/ou l'apprentissage centré sur l'étudiant est/sont de plus en plus présent(s), exige un développement professionnel continu du personnel académique ;
11. que les syndicats de l'éducation devraient être des acteurs essentiels dans la détermination de ce qui constitue une preuve acceptable pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement dans l'enseignement supérieur ;
12. que l'examen par les pairs doit constituer un élément central au processus d'évaluation de la qualité de l'enseignement dans l'enseignement supérieur ;

Conformément aux recommandations du rapport de 2015 de l'IE « *Vers un environnement de travail propice dans l'enseignement supérieur en Europe* » et à la *Recommandation de 1997 de l'UNESCO concernant le Statut du personnel enseignant dans l'enseignement supérieur*, la Conférence du CSEE **demande** aux gouvernements et aux institutions d'enseignement supérieur :

13. d'assurer que les éducateurs bénéficient de contrats décents et sûrs ;
14. d'introduire les questions d'égalité et d'assurer l'intégration des mesures en matière d'égalité dans le cadre des politiques de l'enseignement supérieur, du dialogue social et de la négociation collective ;
15. d'accroître l'investissement pour des activités qui soutiennent la fonction enseignante ;
16. d'assurer aux universitaires une formation pédagogique de haute qualité et un développement professionnel continu qui se concentre directement sur leur pratique académique et leur permet de mettre en œuvre les principes de haut savoir de l'enseignement et de l'apprentissage ;
17. de soutenir l'enseignement fondé sur la recherche et les principes du lien enseignement-recherche en général comme étant le meilleur moyen d'assurer une connaissance actualisée et une éducation socialement pertinente ;



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement: La clé pour la  
promotion de l'enseignement de qualité*

18. de reconnaître l'enseignement comme une évolution de carrière légitime et d'assurer un meilleur équilibre entre l'enseignement et la recherche pour la progression de carrière du personnel académique et les décisions de promotion ;
19. de placer l'examen par les pairs au cœur du processus d'évaluation de la qualité de l'enseignement dans l'enseignement supérieur ;
20. d'assurer que les agences nationales d'assurance qualité accordent aux syndicats de l'éducation un statut consultatif.

La Conférence du CSEE **demande** au CSEE de développer une politique pour améliorer le statut et la reconnaissance de l'enseignement dans l'enseignement supérieur, sur la base des principes énoncés ci-dessus. Etant donné la nature globale de la profession enseignante et les critères de promotion et d'évolution de carrière, nous suggérons que le CSEE consulte les autres régions de l'IE dans le cadre du développement de ce travail.